

N° 1796 – QU 408

**Dépôt :** 23.03.2023  
**Traitement Bureau CDV :** 03.04.2023  
**Développement/Urgence :** NON/NON  
**Délai de réponse :** 03.08.2023

**Question écrite de M. Patrizio Robbiani (PSA) relative à la boîte aux lettres externe de l’Hôtel de Ville, vandalisée**

**Introduction**

Selon le communiqué du Conseil municipal du 6 mars 2023 paru sur le site internet de la ville (ci-dessous en italique) :

*Dimanche soir 5 mars 2023, vers 20 h 30, la Municipalité a été informée que la boîte aux lettres externe installée à l’Hôtel de Ville, à Moutier, était ouverte. Il est ressorti d’un constat sur place qu’il s’agit d’un acte de vandalisme, le dispositif de fermeture ayant été brisé. La police cantonale est venue sur place. Plainte pénale a été déposée. La boîte aux lettres, utilisée par les citoyennes et citoyens, notamment pour le vote par correspondance, a été remise en état lundi matin. Son usage est à nouveau possible, comme à l’accoutumée. Il ne peut toutefois être exclu que de la correspondance ait disparu.*

**Proposition**

Dans l’objectif que ce genre de vandalisme ne se répète lors de prochaines votations et élections, le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l’affaire suivante :

1. À la suite de cet acte de vandalisme, quelles sont les mesures prises afin de sécuriser la boîte aux lettres externe de l’Hôtel de ville ?
2. L’emplacement de la boîte aux lettres n’est pas sous surveillance vidéo. Est-il prévu de poser des caméras à l’entrée de l’Hôtel de Ville ?
3. À la suite de la plainte pénale, qu’en est-il des investigations effectuées par la police ?

Moutier, le 24 mars 2023

**Signature (s) :**

**PSA, 1<sup>er</sup> signataire :**

**M. Patrizio Robbiani (1)**